

**DELEGATION DE Monsieur Olivier ESCOTS**

**D-2020/407**

**Lutte contre les discriminations. Réseau d'accès au droit pour les victimes de discriminations et violences discriminatoires. Adoption. Autorisation.**

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les discriminations et les violences discriminatoires (insultes, agressions, harcèlement en lien avec un critère de discrimination dont les violences conjugales) portent atteinte à la dignité humaine et la cohésion sociale. Elles sont prohibées par de nombreux textes nationaux et internationaux. L'engagement de l'ensemble des acteurs institutionnels, aux côtés des associations et des citoyen-nes, est primordial pour lutter contre ces phénomènes.

Pourtant, les victimes de discriminations et de violences discriminatoires sont assez peu reconnues en tant que victimes, du fait le plus souvent d'une ineffectivité du droit pénal en la matière. Les plaintes pour discrimination au niveau du Parquet baissent en effet d'année en année, et les enquêtes réalisées par l'Observatoire bordelais de l'égalité montrent que moins de 5% des victimes portent plainte, et moins de 1% obtiennent une condamnation.

C'est pourquoi, la Ville de Bordeaux a décidé d'associer les différents partenaires institutionnels et associatifs concernés par ces questions dans le but de permettre aux personnes ayant subi une discrimination ou une violence discriminatoire de bénéficier d'un accompagnement adapté au sein du réseau dénommé Ensemble Luttons contre Les Inégalités et les Discriminations (ELUCID).

Le réseau ELUCID vise à renforcer le partenariat entre les acteurs du monde judiciaire et extrajudiciaire afin d'accompagner au mieux les victimes et de constituer une ressource pour la prise en compte des problématiques de discriminations et de violences discriminatoires sur le territoire bordelais.

Toute personne se ressentant victime de discrimination peut saisir le réseau ELUCID par téléphone ou courrier électronique. Elle sera accueillie par une personne spécifiquement formée sur les discriminations qui la redirigera, selon son souhait, vers une consultation d'avocat du Barreau de Bordeaux, une permanence du Défenseur des droits, le service d'aide aux victimes de la Police nationale ou une des associations partenaires.

La Ville de Bordeaux accorde un soutien pour l'année 2020 à hauteur de 1 000,00 euros pour payer une première consultation d'avocat aux bénéficiaires du réseau. Cette somme sera versée au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Gironde qui coordonnera le paiement des avocats.

Ces dépenses sont envisagées sur les crédits disponibles et déjà prévues au Budget de l'année 2020 Promotion Egalité Diversité Citoyenneté – Compte 6574 – Fonction 422.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser la subvention de 1000,00 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Gironde.
- Signer les conventions s'y afférant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **M. ESCOTS**

Merci. Nous avons déjà évoqué le réseau ELUCID le mois dernier. Quelques éléments de contexte.

La Ville de Bordeaux a décidé, il y a un an, d'associer différent.e.s partenaires institutionnel.le.s et associatif.ve.s dans le but de permettre aux personnes ayant subi une discrimination et une violence discriminatoires de bénéficier d'un accompagnement adapté au sein du réseau dénommé Ensemble luttons contre les inégalités et les discriminations, c'est le réseau ELUCID, qui vise à renforcer le partenariat entre les acteur.trice.s du monde judiciaire et extrajudiciaire afin d'accompagner au mieux les victimes.

Donc toute personne se ressentant victime de discrimination peut saisir le réseau ELUCID par téléphone au 05 56 10 20 10 ou par courrier électronique [elucid@mairie-bordeaux.fr](mailto:elucid@mairie-bordeaux.fr). Elle sera accueillie par une personne spécifiquement formée ou elle sera orientée vers un avocat, une permanence du Défenseur des droits ou le service d'aide aux victimes de la Police nationale ou encore une des associations partenaires.

Il est prévu que la Ville de Bordeaux finance à hauteur de 1 000 euros les premières consultations chez un avocat. Cette somme n'avait pas été débloquée depuis le début de l'année et le lancement de la convention. Donc, il vous est proposé de voter un soutien à hauteur de 1 000 euros pour payer cette première consultation d'avocats aux bénéficiaires du réseau ELUCID. Cette somme, il vous est proposé de la verser au Conseil départemental de l'accès au droit de la Gironde qui coordonnera le paiement des avocats.

Il est proposé d'autoriser, Monsieur le Maire, à verser cette subvention et à signer les conventions s'y afférant.

S'il y avait des questions sur ce sujet, on y répondra en binôme puisque Paul-Bernard DELAROCHE, Conseiller municipal délégué en charge de la lutte contre toutes les discriminations est particulièrement chargé de suivre ce dispositif ELUCID et même de le renforcer.

## **M. LE MAIRE**

Merci Olivier. Qui souhaite intervenir ? Monsieur FETOUH.

## **M. FETOUH**

Je voulais souligner les efforts qui étaient faits pour poursuivre le dispositif engagé sous la précédente mandature aussi bien par Olivier ESCOTS que par Paul-Bernard DELAROCHE.

Je suis quand même un peu inquiet du retrait du CCAS du partenariat avec ELUCID. Le dispositif reposait beaucoup sur le CCAS, et notamment un agent du CCAS qui était travailleur social, qui était juriste et qui recevait les appels. Le fait que le CCAS se retire fait que les appels n'arriveront plus à cette personne, arriveront, si j'ai bien compris, aux agents de la mission Égalité qui sont sûrement très compétents en matière de discrimination, mais ce ne sont pas des gens qui sont faits pour écouter. En plus, l'avantage du CCAS était que beaucoup de gens ont des problèmes qui ne sont pas de discrimination, mais des problèmes d'accès aux droits, aux droits sociaux notamment, et ils étaient directement à la bonne porte. Je trouve cela vraiment très dommage que le CCAS se soit retiré du dispositif. Je pense que cela vaudrait le coup, peut-être, de rengager une discussion avec le CCAS pour que cela puisse fonctionner à nouveau parce que les personnes étaient très bien accueillies au CCAS, et c'est ensuite le CCAS qui faisait la coordination.

Je profite de la délibération pour revenir brièvement sur les questions budgétaires qui m'inquiètent au plus haut point puisqu'il n'y a aucune subvention, aucun crédit de réserve prévu pour les associations sur la mission Égalité, diversité. 180 000 euros de budget étaient versés chaque année. Cela a été vérifié, j'en ai discuté avec différents élus. Ce chapitre a été oublié.

Il y a un moyen de réparer cela puisque l'on a voté la délibération 309. Il y a des crédits qui ont été inscrits pour 354 millions d'euros. Au chapitre 65 ont été inscrits 75 millions d'euros, et dans l'annexe 2, sont imputés 32 millions d'euros. Ce qui veut dire que l'on a un reliquat assez colossal de 32 millions d'euros en ce qui concerne la ligne 6574.

Il serait tout à fait possible de faire une délibération en janvier pour corriger le tir et faire en sorte que les associations aient une subvention au mois de février pour pouvoir commencer l'année. Comme je l'ai dit, ce sont des petites associations notamment l'APAFED qui fait de l'hébergement des femmes victimes de violence. Ce sont des associations qui ont des problèmes de trésorerie et souvent la Mairie, c'était leur première subvention de l'année parce que dans une mairie, on n'a pas besoin de passer en Commission permanente alors qu'au Département et à la Région, il faut passer en Commission permanente avant que la subvention soit versée en cours d'année. Là, on a des associations qui vont se retrouver en grande difficulté. Je vous propose d'utiliser les crédits non-affectés pour l'instant sur l'annexe 2 de la 6574 dans le budget.

## **M. DELAROCHE**

Je laisserai Claudine répondre sur l'APAFED même si malheureusement, Monsieur FETOUH, l'APAFED n'a pas encore fait sa demande de subvention pour 2021. Nous l'avons fléché ; on fait de la prévention vis-à-vis de l'APAFED, nous les accompagnons dans leur démarche de soutien. Nous sommes prêts à leur accorder une subvention. On a déjà sanctuarisé la somme pour que cela leur soit affecté, dès que la demande sera transmise. Je laisserai Claudine compléter sur les autres subventions.

Pour revenir sur ELUCID, nous n'avons pas mis du tout le CCAS hors circuit. La seule chose que l'on a faite concerne les demandes de victime de discriminations. Elles arrivent directement sur le service Égalité formé spécifiquement à la lutte contre la discrimination ; formation que j'ai assuré moi-même. Toute demande qui est du ressort du CCAS leur est orienté directement pour que cela puisse être traité. C'était la première chose.

La deuxième chose était de faire en sorte que tous les acteur.trice.s de terrain, en l'occurrence les associations, puissent bénéficier d'une bonne capacité à accompagner les victimes d'actes discriminants. Ainsi à l'occasion des trois commissions LGBT, lutte contre le racisme et égalité femme/homme, on a fait un bilan de leur connaissance dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

Nous avons eu les premiers retours au sein de la commission LGBT, il y a un manque de connaissance dans la lutte contre la discrimination. Du coup, nous allons mettre en place une formation qui va leur permettre, - à ces associations - de pouvoir accompagner les victimes potentielles qui se présentent tant auprès de nous qu'auprès directement d'elles. Nous allons faire la même chose avec les deux autres commissions.

Pour revenir sur le dispositif. Au delà des renvois vers le CCAS, on accueille directement les personnes lorsque ce sont des situations de discrimination.

Pour toutes les victimes, (potentielles ou non) on a travaillé avec le Défenseur des droits, qui va augmenter le nombre de ses délégué.e.s, en spécialisant l'une d'entre elles dans le domaine la lutte contre les discriminations. À partir de janvier, ces délégués vont en plus s'installer dans deux mairies, que sont Grand Parc et Bordeaux Maritime, deux permanences du Défenseur des droits spécifiques sur la lutte contre les discriminations pour accueillir les personnes. J'en remercie à cette occasion les deux maires de quartiers concernés.

C'est vrai que l'on a modifié un dispositif que vous aviez mis en place et qui était très bien. Cette initiative était véritablement intéressante. On l'a musclée et on a fait en sorte que cela réponde au mieux aux attentes des personnes.

Entre temps, on n'a pas fait en sorte de ne pas laisser les personnes sans réponse. C'est-à-dire que tous les mercredis, je reçois personnellement toutes les personnes qui se signalent auprès du dispositif. Je prépare les dossiers pour la déléguée « discriminations » du Défenseur des droits pour qu'à son arrivée elle puisse prendre l'ensemble des dossiers mis en forme et qui pourront être traités rapidement.

## **M. LE MAIRE**

Qui souhaite prendre la parole ? Je ne vois personne. Si, Olivier.

## **M. ESCOTS**

Juste quelques éléments de complément, mais Claudine va peut-être préciser le volet budgétaire. C'est une chose à laquelle on avait pensé, suite à votre intervention, de proposer une nouvelle délibération au mois de janvier. Quelques éléments tout de même. Certaines associations ont pu être accompagnées financièrement dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité même si leur événement n'a pas eu lieu. Donc, il y a un petit peu de trésorerie là-dessus.

Par rapport aux associations régulièrement en lien avec nos services, il n'y a pas eu de demande particulière d'urgence qui a été formulée par ces associations sauf celles qui ont été accompagnées pendant le confinement. L'APAFED a été citée et aussi la Maison des femmes et RUELLE. On a répondu aussi à ces besoins-là. Claudine pourra compléter, il y a une possibilité que l'on puisse proposer une nouvelle délibération au mois de janvier.

Sur un élément aussi par rapport au CCAS et au rôle de la mission, vous informer puisque cela est passé en Comité technique le mois dernier, que les deux postes occupés par des contractuel.le.s jusqu'ici concernant la mission Égalité seront désormais occupés par des titulaires quand le poste aura été diffusé en début d'année prochaine.

#### **M. LE MAIRE**

Merci Olivier. Monsieur FETOUH.

#### **M. FETOUH**

Sur le budget, je suis en partie rassuré parce que s'il y a une délibération en janvier, cela permettra d'avoir un budget en début d'année, on peut espérer qu'en février, les associations auront leur budget.

Cher Paul-Bernard, l'APAFED a son Directeur en arrêt maladie. C'est peut-être pour cela qu'elle n'a pas envoyé le dossier. Personnellement, sur ce type d'association globalement, je faisais mon budget avant même d'avoir les dossiers d'association. Ensuite, les services allaient à la rencontre des associations pour faire remonter les pièces.

*(Brouhaha dans la salle)*

Permettez-moi quand même de vous expliquer que l'on peut aussi... On nous a parlé l'autre jour d'aller vers, sur la santé mentale. Au niveau associatif, il faut aussi aller vers, et ce n'est pas parce que les associations ne sont pas dans les délais, ce n'est pas parce qu'elles n'ont pas déposé leur dossier au mois de juillet que l'on ne peut pas préparer un budget avec néanmoins un crédit qui leur est réservé.

#### **M. ESCOTS**

Marik, je te rassure...

#### **M. FETOUH**

Attends, je finis.

#### **M. LE MAIRE**

Monsieur FETOUH, si on prend votre temps de parole sur ce Conseil municipal, je pense que vous avez parlé trois fois plus que moi.

#### **M. FETOUH**

En début de conseil, j'ai été très silencieux, Monsieur le Maire.

#### **M. LE MAIRE**

Surtout que c'est pour dire des choses dont le côté prioritaire ne me saute pas aux yeux.

**M. FETOUH**

Je pense que vos interventions ne font que rallonger ma prise de parole. Si vous étiez vous-même moins polémique. Ensuite, je voulais simplement dire que sur la question...

**M. LE MAIRE**

C'est bon. Écoutez, on arrête. Je mets cette délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Très bien.

**M. PFEIFFER**

Délégation de Madame Fanny LE BOULANGER, délibération 412 : « Structure d'accueil de la Petite Enfance Mirassou – Présentation du rapport annuel de l'exercice. »

Madame Fanny LE BOULANGER.

**D-2020/408**

**Lutte contre les discriminations. Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté 2020. 2ème programmation. Adoption. Autorisation.**

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses actions, la ville de Bordeaux soutient les associations qui engagent des initiatives en faveur du vivre ensemble, de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion. Elle entend par ce moyen poursuivre le développement d'une politique transversale de lutte contre toutes les formes de discriminations.

Cette volonté se traduit notamment par l'organisation d'évènements visant à sensibiliser le public à ces thématiques et lutter contre les stéréotypes comme la Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté qui connaît cette année sa 7<sup>ème</sup> édition.

Depuis 2016, cette manifestation est devenue intercommunale. Elle rassemblait cette année 14 communes du territoire grâce à la participation de Bordeaux Métropole qui soutient les villes participantes au moyen d'un appel à projets doté de 40 000 €.

Si certains évènements ont pu être maintenus entre le 19 novembre et 4 décembre, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a fortement impacté l'édition 2020 obligeant au report de certains évènements au cours de l'année 2021. La Ville a ainsi fait le choix de compléter l'enveloppe financière versée par la Métropole afin de couvrir l'ensemble des projets préparés comprenant ceux qui devaient être financés en prestation et qui ont dû être reportés. Bordeaux Métropole a alloué une subvention de 7 650 € à la Ville de Bordeaux par délibération n° 2020-272 en date du 25 septembre 2020 afin de permettre le financement d'actions complémentaires à la programmation bordelaise de la Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté. La Ville a complété cette seconde programmation à hauteur de 5 119 €.

Il est ainsi proposé de ventiler les subventions, pour un montant total de 12 769 €, comme suit :

- 2 280 € pour l'association Collectif Mixteratum Ergo Sum afin de financer le spectacle/rencontre « Epicène » sur le thème de la démasculinisation de la langue française,
- 2 058 € pour l'association Compagnie Coupable afin de soutenir la représentation théâtrale « Sauvages » sur la thématique de l'égalité femmes-hommes,
- 2 015 € pour l'association Collectif aux petits oignons afin de financer une représentation théâtrale et une restitution de paroles d'habitant.es sur les thématiques de l'égalité et de la lutte contre les LGBTphobies,
- 2 000 € pour l'association Collectif qui est "on" afin de financer une lecture théâtralisée participative intitulée « Sortir du placard » de l'œuvre *King Kong Théorie* de Virginie Despentes,
- 1 850 € pour l'association Couleur Corée afin de soutenir un spectacle de danses asiatiques suivi d'un échange interculturel,
- 2 566 € pour l'association Donc Y Chocs qui proposera 2 sessions de sensibilisation par du théâtre forum sur les discriminations (LGBTphobies, racisme dans le sport, sexisme, laïcité).



Ces dépenses sont envisagées sur les crédits disponibles et déjà prévues au Budget de l'année 2020 Promotion Egalité Diversité Citoyenneté – Compte 6574 – Fonction 422.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions à chaque association, comme indiqué au sein du présent rapport,
- Signer les conventions et documents y afférent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**